

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2024	TARIFS 2025	DATE D'EFFET	ACTE
EAU POTABLE (Tarifs HT)					Délibération n° I-7 du 16 septembre 2024
SURTAXE COMMUNAUTAIRE					
Tarifcation basée sur les catégories d'usagers					
Locaux à usage d'habitation					
Les tarifs " bleu " sont destinés à tous les abonnés domestiques pour les locaux à usage d'habitations uniquement.					
Autres usagers					
Les tarifs " vert, jaune et orange " sont destinés exclusivement aux autres abonnés pour toutes les activités professionnelles. L'abonné choisit le tarif en fonction des services proposés.					
<u>Abonnements secondaires (règlement de service art 3-1)</u>					
Sur un même site d'activité, pour un abonné disposant de plusieurs compteurs et ayant choisi un tarif Jaune ou Orange, un contrat d'abonnement unique est souscrit par l'abonné auprès du Distributeur d'Eau.					
L'abonnement du compteur principal est facturé au tarif choisi (Jaune ou Orange) et les abonnements des compteurs secondaires au tarif Vert sauf si l'abonné souhaite sur son (ses) compteur(s) secondaire(s) le niveau de service du tarif Orange.					
Les consommations des compteurs du site sont facturées au tarif choisi pour le compteur principal (jaune ou orange)					
POUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE				01/01/2025	
Abonnement					
Bleu	forfait/an	19,00 €	19,56 €		
Vert	forfait/an	19,00 €	19,56 €		
Jaune	forfait/an	155,00 €	160,00 €		
Orange	forfait/an	3 091,00 €	3 184,00 €		

Consommation					
Bleu	par m ³	0,41 €	0,4223 €		
Vert	par m ³	0,41 €	0,4223 €		
Jaune	par m ³	0,37 €	0,3801 €		
Orange	par m ³	0,31 €	0,3167 €		
TRAVAUX D'EAU POTABLE					
(Extension ou modification de réseaux et ouvrages)					
Les prix appliqués seront ceux des bordereaux des prix des marchés à bons de commande passés par Cholet Agglomération					
Ces prix seront révisés puis majorés de 2 %.					
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE					
Location Bail environnemental (net)	hectare/an	35,00 €	35,00 €		
Participation de l'exploitant en cas de non réalisation totale ou partielle des préconisations inscrites dans les conventions suite à la réalisation des diagnostics environnementaux (net) - Remboursement partiel du diagnostic	p/diagnostic complet	990,00 €	990,00 €		
	p/diagnostic simplifié	265,00 €	265,00 €		
	p/suivi de diagnostic	300,00 €	300,00 €		
Paiement du diagnostic environnemental en cas de refus de l'exploitant de le faire réaliser par Cholet Agglomération lors de sa programmation (net)	p/diagnostic complet	2500,00 €	2500,00 €		
	p/diagnostic simplifié	890,00 €	890,00 €		
PORT DE RIBOU					
Fourniture d'un nouveau badge suite Dégradation, Perte ou Vol (net)	Badge	150,00 €	150,00 €		